

## Faits d'Actualité

Gérard Parizeau

Volume 11, numéro 2, 1943

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103006ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103006ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Parizeau, G. (1943). Faits d'Actualité. *Assurances*, 11(2), 73–79.  
<https://doi.org/10.7202/1103006ar>

# Faits d'Actualité

par

GÉRARD PARIZEAU

73

## **Instabilité et efficacité du contrôle fédéral des Assurances.**

Un de nos collaborateurs, Me Dollard Dansereau, terminait par ces mots l'analyse d'un arrêt de la Cour Suprême, rendu le 6 octobre 1942: <sup>1</sup>

« Si le gouvernement d'Ottawa veut se conformer à l'arrêt de la Cour Suprême, il devra modifier, sinon abroger, les dispositions législatives qu'il a adoptées en 1932 au sujet du dépôt, de la réserve statutaire et du certificat d'enregistrement ». Il s'agit d'un jugement qui, une fois de plus, nie au gouvernement fédéral le droit d'intervenir dans certains aspects de l'assurance au Canada. Comme on le sait, les auteurs du pacte de 1867 ont négligé de déterminer avec précision à quelle autorité appartient le contrôle des assurances au Canada. Ils se sont contentés d'indiquer des pouvoirs généraux et de les répartir entre les juridictions fédérale et provinciales. Le texte n'étant pas très clair, les interprétations sont souvent contraires et, depuis 1875, les tribunaux sont saisis périodiquement d'affaires qui tranchent un aspect du sujet, celui qui est soumis, en laissant le fond en doute. Jusqu'ici, la tendance a été favorable aux gouvernements provinciaux. Malgré cela, le fédéral ne lâche pas prise; il modifie ses lois en essayant de trouver une

<sup>1</sup> Assurances, avril 1943, p. 29.

74

formule qui lui permette de tenir en attendant que les circonstances rendent sa situation moins précaire. Fait curieux à signaler, malgré cette instabilité de la juridiction fédérale, c'est elle qui reste la grande autorité en matière d'assurances au Canada. Si elle se garde bien d'intervenir dans tout ce qui a trait aux droits civils — chasse gardée des provinces — elle exerce un contrôle indiscuté sur l'administration des sociétés qui détiennent une patente fédérale, c'est-à-dire les plus nombreuses, les plus puissantes, les plus influentes. On se trouve ainsi dans une situation extrêmement paradoxale puisque l'autorité prédominante est justement celle qui n'a pu jusqu'ici se faire reconnaître officiellement par les tribunaux supérieurs, à cause de l'imprécision de la Constitution. Partout ailleurs que dans un milieu britannique, la situation serait corrigée en vertu d'un besoin de logique, parfois bien embarrassant. Ici on s'en accommode pour des raisons d'ordre uniquement pratique. Par des replâtrages périodiques, on répare la façade, on étaye les fondations ou les murs quand l'édifice semble sur le point de s'effondrer. Et les années passent, en laissant les choses telles quelles. Le contrôle reste et il continue de rendre des services précieux. De leur côté, les provinces exercent une surveillance précise sur la rédaction des contrats, les tarifs, les agents et sur les sociétés qui sont assujetties à leur juridiction. Leur oeuvre est également intéressante dans ce domaine. Grâce aux congrès des surintendants qui se tiennent périodiquement, elles obtiennent des résultats d'uniformité et de simplification sans lesquels on aurait facilement atteint à une grande confusion.

### **Le Plan Marsh.**

L'étude du plan Marsh avance petit à petit. Soumis à un comité de la Chambre en mars, on n'en avait eu jusqu'ici que des aperçus rapides: extraits dans les journaux, compte-rendus

de la discussion officielle ou opinions plus au moins tendancieuses exprimées par des groupes opposés. Voici, cependant, que des textes plus précis commencent de paraître. La *Gazette du Travail* d'avril en présente un aperçu. La *Revue Internationale du Travail* en donne un copieux résumé et l'Imprimeur du Roi offre le texte complet au prix modique de cinquante cents. On peut maintenant se rendre compte de ce qu'est ce *Rapport sur la Sécurité sociale au Canada*, qui vient après le fameux *rapport Beveridge*, dont la presse entière a parlé le printemps dernier à la faveur d'une campagne menée vigoureusement, comme toute propagande bien organisée.

75

Ce qui frappe le lecteur, au premier abord, c'est que le texte a été écrit bien hâtivement. Deux mois, dit-on, il n'a fallu que deux mois pour préparer cette oeuvre magistrale. Si on nous permet d'en parler avec familiarité, ça se voit. Il aurait peut-être mieux valu prendre un mois ou deux de plus, attendre la session suivante pour le présenter à la Chambre, et nous donner un texte moins touffu, plus réfléchi, mieux ordonné, plus fouillé.

Dans les choses de l'esprit, comme ailleurs, on risque de bâcler un travail quand on n'y met pas le temps voulu. C'est un peu l'impression que l'on a quand on examine le plan Marsh. Il n'en reste pas moins que le projet est, au point de vue social, extrêmement intéressant. On se demande souvent s'il sera jamais réalisé et quand il le sera. En posant la question, on ne réfléchit pas que les éléments les plus coûteux existent déjà ou sont en voie de réalisation. L'assurance-chômage, l'assurance contre la responsabilité patronale, l'aide aux mères nécessiteuses, les pensions aux vieillards, l'orientation professionnelle fonctionnent déjà. L'assurance-maladie vient d'être instituée dans notre province. Il reste à ordonner tout cela, à coordonner l'effort des autorités fédérales et provinciales, à corriger, à donner plus d'étendue aux initiatives actuelles, à en prendre

76

de nouvelles. Pour faire accepter le principe de cette vaste mise au point, pour supprimer les craintes de certains groupes qui, à tort ou à raison, craignent la dépense, il nous semble qu'on doit maintenant aligner quelques chiffres. Pourquoi ne pas nous dire: « Voilà ce que coûtent les initiatives actuelles, voilà ce que coûtera la réalisation du projet. » Pour notre part, nous croyons que bien des objections tomberont quand on saura exactement à quoi s'en tenir. Pour l'instant, ce qui frappe c'est le nombre et la variété des initiatives et l'importance de la contribution individuelle et collective à une époque où l'individu et l'Etat ploient sous la charge d'une guerre épuisante

Mais surtout que, du côté capitaliste, on ne rejette pas le projet de sécurité sociale sans l'étudier à fond. Qu'on ne se contente pas de s'en effrayer ou d'en rire, de le critiquer sans le connaître. En agissant ainsi, on courrait le risque de ne pas apercevoir à temps une des solutions au problème très grave, très actuel des relations entre riches et pauvres, entre possédants et non-possédants.

#### **Concurrence et collaboration.**

Il y a quelques mois, une compagnie indépendante annonçait qu'elle était disposée à ajouter à la police d'assurance-incendie un avenant qui garantit les dommages causés par l'eau s'échappant d'une tuyauterie quelconque ou passant à travers le toit, dans le cas des immeubles occupés comme habitation particulière ou comme maison de rapport. Le résultat ne se fit pas attendre, la Canadian Underwriters' Association et la Conférence des assureurs-incendie indépendants annoncèrent quelque temps plus tard l'émission d'un avenant à peu près semblable; ce qui était dans l'ordre des choses. Ce qui mérite d'être signalé cependant, c'est que les deux syndicats se sont entendus avant d'agir. Ils ont ainsi posé un acte intéressant et qui peut être au point de départ d'une précieuse

collaboration. On sait ce qui a séparé les deux groupes dans le passé, et il faut noter avec intérêt ce qui peut les rapprocher. Déjà, leurs éléments les plus importants coopèrent au *Loss Investigation Bureau* et à la *All Canada Insurance Federation*. Ce qui peut être réalisé dans un domaine peut sûrement l'être dans d'autres quelle que soit l'âpreté de la concurrence. Les difficultés que l'avenir nous annonce, font souhaiter qu'un esprit de collaboration s'établisse petit à petit entre des éléments qui, il y a peu de temps encore, ne songeaient qu'à se nuire. Que la concurrence subsiste nous sommes les premiers à le souhaiter puisque c'est à ce prix que la routine fera place à une intelligente et féconde initiative; mais qu'elle ne crée pas un état d'esprit tel que dans les moments périlleux il soit bien difficile de réunir les bonnes volontés en un effort commun de conservation. La formidable poussée de socialisme, qui se fait sentir actuellement, gagnera peut-être un jour le domaine des assurances. C'est à ce moment-là que l'entente sera nécessaire. Elle ne sera véritablement possible que si elle a été préparée à l'avance par une collaboration des groupements les plus influents, rendue possible par un état d'esprit soigneusement entretenu.

77

### **Les fonctions du courtier dans un monde changeant.**

Les générations ont tendance à fausser les faits en présentant le passé sous un jour assez souvent inexact. Celle qui l'a vécu ne se rappelle que le beau côté des choses; celle qui voudrait le voir se répéter ne voit que le mauvais côté du présent. C'est un peu ce qui se passe en ce moment quand on parle du sort actuel du courtier. Celui d'autrefois, c'est-à-dire celui d'avant 1914, nous apparaît comme un bon vivant, ayant beaucoup d'amis, confortablement installé dans son fauteuil, mettant les renouvellements à la poste, attendant que le client se décide à verser la prime. Il n'a guère de soucis. Ses affaires

se font simplement. La concurrence se limite à l'influence personnelle. Celle des neveux, des cousins et petits-cousins est peut-être désagréable, mais si elle devient dangereuse on cède une part de la commission. Les tarifs sont stables, les conditions des contrats ne changent guère. C'est la compagnie qui se charge de préparer les polices. Elle fournit la papeterie, les timbres, le personnel, le local. Le concurrent ne vous suit pas à la piste, en cherchant à offrir quelque chose de mieux. Bref, il suffit de surveiller ses affaires de près, de faire partie de quelques clubs, d'une chorale, d'une société paroissiale, d'assister aux mariages, aux enterrements et de s'adresser à une compagnie bien organisée, pour récolter après vingt ans le fruit d'un labeur calme comme les temps que l'on vit.

Le tableau est-il exact ? Je le crois, mais ce que je sais très bien c'est que l'actuelle situation du courtier qui veut garder sa clientèle et la développer est totalement différente. S'il faut encore faire partie de clubs, d'associations ou de groupements quelconques, on doit faire autre chose. Le bon garçonisme, le sourire, le bon caractère, les relations ont encore leur valeur, mais il faut davantage. Et d'abord, dans une pratique qui évolue constamment sous la poussée d'une concurrence âpre et dynamique, on doit se tenir au courant. Les tarifs changent, mais aussi la pratique: les contrats, les clauses, la manière de procéder. La concurrence est telle qu'il faut se demander si le client a le maximum pour son argent; sinon il ira ailleurs. A un moment comme celui-ci, le prix compte moins, mais il y a autre chose qui importe, ainsi la portée du contrat. A la cadence actuelle de l'évolution des textes, ce n'est pas mince besogne que de se tenir au courant.

L'avenir du courtage et de l'assurance même, est d'ailleurs dans l'efficacité des services rendus à l'assuré. Pour subsister, l'intermédiaire devra de plus en plus justifier son existence. Ce ne sera pas suffisant d'apporter l'affaire à l'assureur, d'en fi-

nancer le paiement et d'entretenir avec l'assuré des relations d'amitié. De plus en plus, il faudra chercher le maximum de garantie au minimum de prix, inspecter le risque pour être sûr que l'assuré a la protection qu'il lui faut, rédiger soi-même les clauses d'assurances pour être certain que la rédaction est conforme aux faits et aussi large que possible. On devra traiter avec un assureur non parce qu'il verse une forte commission, mais parce qu'il offre les meilleurs prix, les meilleures clauses, tout en présentant la sécurité financière et les facilités de règlement voulues. Tout cela est bien théorique, pensera-t-on. Pas du tout. C'est dans ce sens que devra tendre l'effort de demain si l'on veut avoir des arguments quand se posera la question de la socialisation des assurances ou tout au moins celle de la suppression de l'intermédiaire pour diminuer le prix de l'assurance. L'une et l'autre se présenteront avant très longtemps. Pour empêcher qu'elle ne se réalisent, encore une fois, il faudra faire valoir autre chose que des relations d'amitié. L'assurance évolue et il faut que l'intermédiaire le comprennent. C'est par un travail personnel, appuyé sur une connaissance précise de son métier, qu'il asseoira une situation devenue instable. Des événements formidables menaceront bientôt des institutions créées au cours des siècles. Chacun devra se préparer à les défendre par des moyens conformes au danger qui les guette.

